



ARRÊTE DU MAIRE n° 30-2024

Réglementation de la Circulation durant les Travaux Rue des Frères Chappe

Monsieur le Maire de Grentheville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2213-1 et suivants conférant au maire la compétence pour réglementer la circulation sur le territoire communal ;

Vu la demande du 23 juillet 2024 émise par Monsieur Charly NICOLLE, conducteur de travaux à Réseaux Environnement, 1494 boulevard Jean-Charles Contel 14100 GLOS, pour le compte de la CU Caen la Mer ;

Vu le plan de circulation validé par Monsieur DURAND de Caen la Mer ;

Vu la nécessité d'assurer la sécurité et le bon déroulement des travaux pour la réalisation de 230 mètres de tranchée pour le passage de réseaux BT 240 souterrain ;

Considérant que les travaux impliquent deux traversées de route et se situent à cheval entre la rue des Frères Chappe à Grentheville et la commune de Cormelles le Royal ;

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre la réalisation des travaux de passage de réseaux BT souterrain, la circulation sera régulée comme suit :

- Circulation à sens unique : La rue des Frères Chappe, sur l'emprise des travaux, sera réduite à une voie à sens unique. Le sens de circulation sera défini par le plan de circulation annexé au présent arrêté.
- Déviation : Une déviation sera mise en place pour les véhicules légers et les poids lourds. Les itinéraires de déviation seront clairement signalés par la société Réseaux Environnement.

Article 2 : Les travaux débuteront le 12 août 2024 et se termineront le 30 août 2024.

Article 3 : La société Réseaux Environnement est chargée de mettre en place et de maintenir la signalisation nécessaire pour informer les usagers de la route de ces restrictions et des itinéraires de déviation.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Application et exécution

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bretteville sur Laize
- Monsieur le Commandant du corps des Sapeurs-Pompiers
- Monsieur le Président de Caen la mer
- Réseaux Environnement

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur les lieux des travaux.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Grentheville, le 26 juillet 2024

Pour le Maire empêché,

Magali HUE

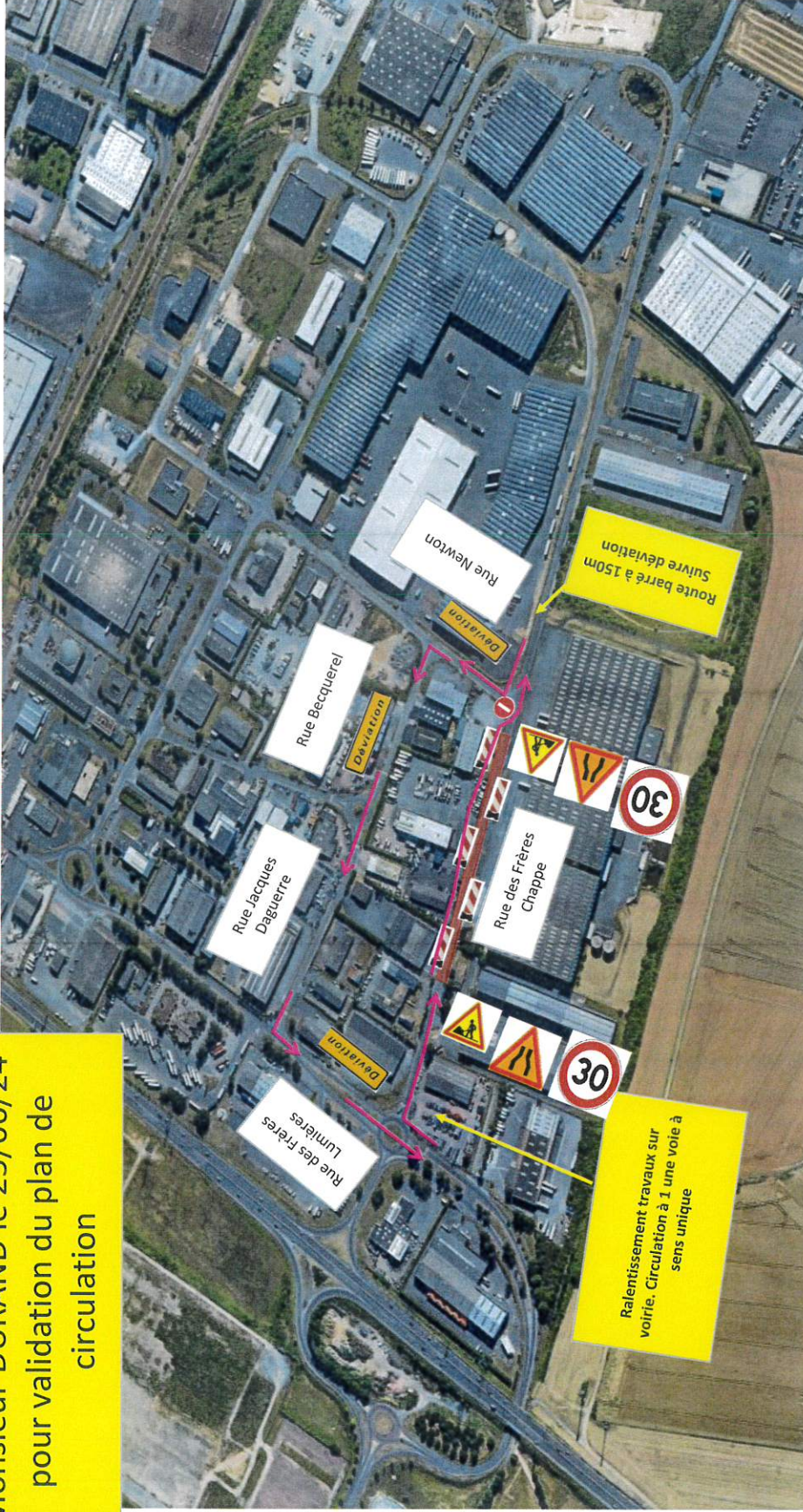
Maire-Adjointe



VILLE DE GRENTHEVILLE / MONDEVILLE
BT CHAPPE

PLAN DE CIRCULATION PHASE RUE DES FRERES CHAPPE
Début travaux 12/08/2024 au 30/08/2024 soit 15 jours ouvrés, 24h/24h

RDV avec CAEN LA MER
Monsieur DURAND le 25/06/24
pour validation du plan de
circulation



Déviations Véhicules légers



Emprise des travaux



Déviations Poids Lourds

